





Bordereau de signature

DEL2018_0205



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-11-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0205

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018,
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois novembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 novembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M.ROSENMAN, Mme CAMARA, Mme DODOTE (départ à 20h12, avant le vote du point 11), Mme VICTOR, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M.NGUYEN, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à M.ROSENMAN,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.TIENG,
M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,

ABSENTES : Mme PELLICIOLI, Mme PHAM, Mme DODOTE (à partir de 20h12 avant le vote du point 11).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. NGUYEN.

Point 2 : Attribution dans le cadre de la Décision Modificative N°2 - Budget 2018 des subventions aux associations

- suite DEL2018_ **0205**
portant attribution dans le cadre de la Décision Modificative N°2 - Budget 2018 des subventions aux associations (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU la délibération n°DEL2018_072 du Conseil Municipal du 30 mars 2018 portant adoption du Budget Primitif 2018

VU la délibération n°DEL2018_074 du Conseil Municipal lors du 30 mars 2018, portant attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2018,

VU la délibération n°DEL2018_0133 Conseil Municipal du 29 juin 2018, portant adoption de la Décision Modificative N°1 du Budget 2018 (ajustements du Budget 2018),

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, lors de sa réunion du 05 novembre 2018,

CONSIDÉRANT d'une part, le souhait de soutenir :

- à hauteur de 8 000 €, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Noisiel

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCHNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS,

DÉCIDE de procéder à l'attribution de subventions dans le cadre de la Décision Modificative n°2-Budget 2018, comme il suit :

	B.P. 2018	Proposition D.M.2 2018	VOTE
CCAS 520 - 657362			
Centre Communal d'Action Sociale	117 000.00 €	+ 8 000 €	

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	30 NOV. 2018
Affiché en Mairie le	30 NOV. 2018
Publié au RAA le	30 NOV. 2018

"Acquitté en PREFECTURE le:" 30/11/2018